

DEMANDE D'ACHAT DE CONCESSION DE TERRAIN
OU
DE CONCESSION DE SEPULTURE EN COLUMBARIUM
AU CIMETIERE COMMUNAL

Au Collège communal d'Onhaye,

Le (la) soussigné(e), _____

demeurant à _____, rue _____, n° _____,

sollicite l'achat d'une concession de sépulture au cimetière de _____

pour une durée de trente ans, pour servir de sépulture à (nom, prénom et lien de parenté des personnes qui seront inhumées):

1. _____

2. _____

Soit:

- Une concession de sépulture au terrain communal d'une superficie de 2,5 m² sans construction, sauf pierre tombale ;
- Une concession de sépulture au terrain communal d'une superficie de 2,5 m², renouvelable, sur laquelle sera construit un caveau de ___ places ayant les caractéristiques suivantes : soit
 - Hauteur hors sol : 1 mètre avec entrée devant ;
 - Hauteur hors sol : 0,40 mètre avec entrée par le haut ;
- Une concession de sépulture au terrain communal d'une superficie de 2,5 m², renouvelable, sur laquelle est construit un bac préfabriqué en béton de deux places.
- Une concession de sépulture en columbarium, renouvelable, constituée d'une ou deux cellules fermée(s). La plaque refermant la cellule après placement de l'urne cinéraire est fixée dans ses parois de la Commune. Les inscriptions d'identité qui y figureront sont à charge des familles

Au prix de :

Règlement taxe 24/05/2007	Parcelle de terrain (2,5 m ²)	Par bac préfabriqué en béton Parcelle comprise	Par cellule en columbarium
Bénéficiaire domicilié dans la commune au moment de la demande	125 €	1000 € (disponible uniquement à Onhaye et à Sommière)	300,00€
Bénéficiaire non domicilié dans la commune au moment de la demande	1875 €	2675 €	750,00€

Le bénéficiaire s'engage à payer sans délai à la caisse communale la somme de (voir tableau ci-dessus) : _____ Euros au compte n° BE93 0910 0053 7367 au moyen du virement qui sera joint à la délibération du Collège communal délivrant la concession.

Il certifie que la concession demandée est réservée aux membres de sa proche famille.

Il s'engage à se conformer aux dispositions légales et réglementaires relatives aux concessions de terrain et à la construction de caveaux au cimetière communal.

Si l'utilisation d'un caveau d'attente est nécessaire, il s'engage à le libérer dans un délai maximum de 30 jours calendrier.

signature

CADRE RESERVE à L'ADMINISTRATION COMMUNALE	
Date de réception :	
Cimetière de :	
Date autorisation C.C. :	
Date d'envoi délibération :	